

Le 24 septembre 2018

OBJET : VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et ITSS

Chers collègues,

Les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), notamment le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et la gonorrhée, demeurent un important problème de santé publique au Canada et partout dans le monde. On ne peut trop insister sur l'importance des tests de dépistage, de la connaissance de la situation et d'un diagnostic précoce.

Depuis janvier 2018, la Santé publique a reçu 16 nouveaux signalements de VIH dans la province, principalement dans la région de Fredericton. Cela représente environ le double du nombre de cas attendus pour une année complète. Plusieurs de ces cas concernent des personnes nouvellement établies au Nouveau-Brunswick et qui ont des infections chroniques. Il existe également des infections nouvellement acquises dues à des expositions locales. Des cas ont été signalés chez de nouveaux résidents du Nouveau-Brunswick et chez des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH).

Le VIH partage certains facteurs de risque de transmission avec d'autres infections, comme l'hépatite B, la syphilis et la gonorrhée. Une éclosion d'hépatite B aiguë est en cours dans la région de Moncton chez les HARSAH depuis 2014, les taux de syphilis sont demeurés élevés après l'éclosion provinciale de 2010-2012, et les taux de la gonorrhée vont en augmentant depuis 2016. L'infection à un autre organisme transmissible sexuellement augmente la vulnérabilité au VIH et sa transmissibilité. Ainsi, veuillez :

- **Fournir des conseils pour réduire les risques d'ITSS et offrir les tests de dépistage du VIH dans le cadre des soins médicaux réguliers.** Si vous soupçonnez une ITSS, faites le dépistage pour toutes les infections pertinentes, comme le VIH, le VHB, le VHC, la gonorrhée, la chlamydia et la syphilis conformément aux Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement : [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/sante-sexuelle-infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes/infections-transmissibles-sexuellement-19.html](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/sante-sexuelle-infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes/infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes-infections-transmissibles-sexuellement-19.html) et <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vih-sida/guide-depistage-diagnostic-infection-vih.html>.
- **Signaler d'urgence les cas de VIH nouvellement diagnostiqués** auprès d'un médecin infectiologue. (Il est recommandé de consulter directement un médecin infectiologue par téléphone.) Vous pouvez commander une analyse de base en laboratoire pour les infections nouvellement acquises afin d'accélérer le début du traitement. Le traitement hâtif favorise de meilleurs résultats pour le patient et réduit les risques de transmission. Une nouvelle infection à VIH est associée à des charges virales élevées.



- **Offrir une prophylaxie préexposition (PPrE)** aux patients présentant un risque continu de contracter le VIH, conformément aux Lignes directrices canadiennes sur la prophylaxie préexposition au VIH et la prophylaxie post-exposition dans un contexte non professionnel : <http://www.cmaj.ca/content/189/47/E1448> (en anglais seulement). La PPrE réduit jusqu'à 96 % les risques de contracter le VIH. Voici un lien vers un module gratuit de la FMC sur la PPrE (1 crédit Mainpro; participation au sondage non requise) : <http://bit.ly/2qkfuQM> (en anglais seulement).

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick désire rappeler aux médecins que les comprimés d'emtricitabine/fumarate de ténofovir disoproxil (Truvada^{MD} et génériques) sont maintenant inscrits à titre de prestation régulière au formulaire du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Ce médicament est couvert pour toutes les indications, y compris pour le traitement de l'infection au VIH, pour la prophylaxie post-exposition (PPE) et pour la prophylaxie préexposition (PPrE), pour les personnes couvertes par les régimes publics d'assurance-médicaments du Nouveau-Brunswick (aucune autorisation spéciale n'est nécessaire, peu importe l'indication).

L'Organisation mondiale de la Santé recommande le recours quotidien à une PPrE pour prévenir le VIH chez les personnes présentant un risque d'infection. Elle fait partie d'un ensemble d'outils de prévention des nouvelles infections à VIH, qui comprend aussi le port du condom et l'utilisation de matériel de consommation de drogues stérile, ainsi que d'autres services et mesures de soutien pour la réduction du risque. Sont notamment à risque les femmes transgenres et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et les personnes qui ont des relations sexuelles avec des porteurs du VIH.

Les personnes qui n'ont pas d'assurance-médicaments ou qui ont une assurance-médicaments ne couvrant pas le Truvada^{MD} peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick en consultant la page web suivante : www.gnb.ca/regimemedicaments.

Je vous remercie de votre travail et de l'appui que vous fournissez dans ce dossier important de santé publique. Les programmes fondés sur la promotion de comportements sexuels responsables, les diagnostics précoces et le traitement sont essentiels dans la prévention et le contrôle d'ITSS au Nouveau-Brunswick.

Recevez, chers collègues, mes sincères salutations.



D^{re} Jennifer Russell, B.A., B.Sc., M.D., CCMF
Médecin-hygiéniste en chef

